Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213502172-20260416-202629-DE

**DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**
**COMMUNE DE LE PERTRE**
**Mairie – 2 place de l'église**
**35370 LE PERTRE**

Nombre de membres titulaires : 15
Nombre de présents : 11
Qui ont pris part au vote : 15

# SEANCE DU 16 AVRIL 2026

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril, le conseil municipal de la commune de LE PERTRE**,** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, à 20h30, après convocation légale du 3 avril 2026, sous la présidence de monsieur Aurélien THÉBERT, le maire.

Étaient présents (11) : Thébert Aurélien, Thiken Christine, Hubert Philippe, Dorgère Magali, Lorho Pascal, Groussard Éric, Roulin Anita, Thébert Mickaël, Pottier Stéphane, Monnier Xavier, Croissant Élodie
Était excusés (4) : Serrand Caroline, Bellayer Angélique, Poirier Anne-Marie, Ronceray Dominique
Pouvoir (4) : Serrand Caroline donne pouvoir à Croissant Elodie, Bellayer Angélique donne pouvoir à Thiken Christine, Poirier Anne-Marie donne pouvoir à Thébert Mickaël, Ronceray Dominique donne pouvoir à Lorho Pascal
Madame Dorgère Magali a été désignée secrétaire de séance.

**2026/29 – Vote du budget primitif 2026 – Budget Lotissement Reinerie 3**

Le Maire expose le budget primitif d'où il résulte que les dépenses prévues s'élèvent à :

- Dépenses de fonctionnement : 334 127,26 €
- Dépenses d'investissement : 268 231,00 €

Les dépenses sont couvertes par les ressources suivantes :

- Recettes de fonctionnement : 334 127,26 €
- Recettes d'investissement : 320 817,25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés,
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Aurélien Thébert

MAIRIE LE PERTRE
COMMUNE LE PERTRE
35370 ILLE-et-Vilaine